



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS
& ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1^{er} janvier 2025

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels et des associations de proximité⁽¹⁾ en vigueur à compter du 01/01/2025.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des opérations et services de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, les prix exprimés en euros intègrent la TVA au taux de 20% (Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

(1) Associations gestionnaires dont le budget est inférieur à 100 000 €.

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Artisans / Commerçants,	
Professions Libérales, Franchisés,	
Viticulteurs / Agriculteurs	6
Freelance / Micro-Entrepreneur	7
SCI (société civile immobilière)	7
Associations	7
Services bancaires de base	8

2 LE COMPTE COURANT



Vie du compte	9
Tenue de compte et commission de mouvement	9
Autres services	10
Dates de valeur	10
Oppositions	11

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	12
Les incidents liés aux chèques	12
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	13
Les incidents liés aux virements	13
Les incidents liés aux cartes.....	13
Opérations particulières	13

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	14
Les chèques	15
Les cartes de paiement	15
Les virements SEPA et autres virements..	17
Les prélèvements	18
Les effets de commerce (lettres de change/ billets à ordre)	20
Autres services liés aux moyens de paiement.....	20

5 LES ASSURANCES



Assurances liées aux moyens de paiement	21
Assurances IARD	21
Prévoyance.....	21
Retraite.....	21
Santé.....	22

6 LA BANQUE À DISTANCE



CE net Comptes / Direct Ecureuil Pro ...	23
Webprotexion.....	26
PULCEO CONNECT	26
Alertecureuil Pro	26
Sécurisation des opérations en ligne(SOL)...	26

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net Remises	28
CE net EDI (ALLER / RETOUR).....	28
CE net Tiers	28
PULCEO	28
SWIFTNet.....	29
Autres prestations	29

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE ET E-COMMERCE



La monétique	30
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	30
Tap To Pay.....	30
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	30
HeoH	31
CE Boost Pay Business.....	31
ONEY Proxi.....	31
E-commerce.....	31
SMILE & PAY.....	33

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	34
Jedeclare.com.....	34
CE Boost FID	34
Avance et gestion du tiers-payant.....	34
iPaidThat.....	34

10 LES FINANCEMENTS



Financement bancaire court terme	35
Financement des investissements	36
Assurance des Emprunteurs.....	38
Engagements par signature (cautions bancaires)	38
Frais de garanties	38

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	39
---------------------------	----

12 EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Ouverture, clôture, tenue et gestion de compte	40
Compte excédent professionnels	40
Déduction épargne de protection (DEP)....	40
Transfert	40
Droits de garde sur comptes-titres ordinaire.....	41
Ordres de bourse au comptant sur compte-titres ordinaire	41
Opérations sur OPC (Organisme de Placement Collectif).....	42
Parts sociales de Sociétés Locales d'Epargne	42
Autres opérations	42

13 LES AUTRES SERVICES



Frais de succession	43
Location de coffres	43
Services de gestion privée	43
Recherche de document(s) et autres services	43

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Compte en devises	44
Change manuel.....	44
Virements internationaux	44
Chèques	45
TRADE FINANCE	46
Opérations de change.....	47
Frais annexes à l'international	47
Autres opérations	47

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	48
-----------------------------------	----

16 LES INFORMATIONS UTILES



Centre de relation clientèle	51
Carte bancaire	51
Monétique commerçants	51
Assurances	51
Nos partenaires	52

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Votre Caisse d'Epargne : votre interlocuteur privilégié	54
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige.....	54

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : Offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte professionnel. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Les services soucrits sont détaillés dans les conditions particulières de votre convention de compte.

> ARTISANS / COMMERCANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES, FRANCHISÉS, VITICULTEURS / AGRICULTEURS

À chaque pro son offre groupée de services : Libre Convergence pour les artisans / commerçants, Labelis pour les professions libérales, Franchise & Vous pour les franchisés, Vitis pour les viticulteurs et Agri Convergence pour les agriculteurs.

CONTENU DES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Exonération des frais de tenue de compte, relevés de compte mensuels⁽¹⁾, chéquier⁽¹⁾, gestion à distance de vos comptes (CE net Comptes ou Direct Écureuil Pro⁽²⁾), Digital Box⁽¹⁾, Assurance des Moyens de Paiement Pro+⁽³⁾, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽³⁾), SOL par SMS⁽¹⁾, e-carte.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	72,90 € / trimestre
■ Option carte Visa Business à débit immédiat ou différé	+ 15,60 € / carte / trimestre
■ Option carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé	+ 36,00 € / carte / trimestre
■ Option carte Visa Platinum Business à débit différé	+ 63,00 € / carte / trimestre
■ Option CE net Remises	+ 12,30 € / trimestre
■ Option CE net EDI - EBICS-T	+ 124,80 € / trimestre
■ Option CE net EDI - EBICS-TS	+ 183,00 € / trimestre



À SAVOIR : Offre de bienvenue⁽⁴⁾

À l'ouverture de votre compte professionnel, la Caisse d'Epargne vous offre 3 mois de gratuité sur la cotisation de votre offre groupée de services.



À SAVOIR : Client à titre privé et professionnel

50% de remise sur la cotisation de votre offre groupée Bouquet Liberté, Initial⁽⁵⁾, Confort⁽⁵⁾ ou Optimal⁽⁵⁾. Et toujours un conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.



(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Le service Direct Écureuil Pro est proposé uniquement aux personnes physiques agissant dans le cadre de leur activité professionnelle.

(3) Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Les clients détenteurs d'une offre groupée de services Auto-Entrepreneurs ou Freelance ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

(5) Remise valable sur les formules individuelles et familles. Réservée aux clients personnes physiques entrepreneurs individuels et personnes morales détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS.

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEURS

CONTENU DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES FREELANCE

Gestion à distance de vos comptes (Direct Ecureuil Pro), fourniture d'une carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte professionnels et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, relevés de compte mensuels électroniques⁽²⁾.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 € / mois		
Débit différé	-	13,90 € / mois	19,90 € / mois

À SAVOIR :

L'offre groupée de services FREELANCE -MICRO-ENTREPRENEUR est conçue pour les auto-entrepreneurs en statut micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne.

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE) / GFA⁽³⁾ / GFV⁽³⁾

CONTENU DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Exonération des frais de tenue de compte, relevés de compte mensuels⁽²⁾, chéquier⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes (CE net Comptes), Assurance des Moyens de Paiement Pro⁽⁴⁾, SOL par SMS⁽²⁾.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES.....9,70 € / mois

- Option CE net Remises + 4,10 € / mois
- Option CE net EDI - EBICS-T + 41,60 € / mois

> ASSOCIATIONS

CONTENU DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

Exonération des frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes (CE net Comptes), AlertEcureuil Pro, seuil de perception des intérêts débiteurs à 5,00 €⁽⁵⁾, assurance des moyens de paiement Associations⁽⁴⁾, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽⁴⁾), Protection et Assistance Juridique⁽⁶⁾, SOL par SMS⁽²⁾, Eparfix / Eparplus.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL11,00 € / mois

- Option carte Visa Business Associatis+2,80 € / carte / mois

(1) Type de carte Visa Business (Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business) selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Cf. lexique des termes utilisés.

(4) Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(5) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €. Au delà les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(6) Contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES ~~TVA~~

CONTENU DE L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS

Exonération des frais de tenue de compte, relevés de compte (décadaires ou mensuels), chéquier⁽¹⁾, gestion à distance de vos comptes (CE net Comptes), seuil de perception des intérêts débiteurs à 5,00 €⁽²⁾, assurance des moyens de paiement Associations⁽³⁾, service Sécurexpress Toutes Options (abonnement et assurance⁽³⁾), SOL par SMS⁽¹⁾, Eparfix / Eparplus.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS 4,70 € / mois

- Option carte de retrait Associatis + 1,55 € / carte / mois

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽⁴⁾ Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
- Un changement d'adresse par an.
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
- La domiciliation de virements bancaires.
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires.
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.
- La réalisation des opérations de caisse.

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base, les frais suivants sont **gratuits** : intérêts débiteurs (agios), commission d'intervention, commission de mouvements, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (quel que soit le montant du chèque), frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision et frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (quel que soit le montant du prélèvement).



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AUTO-ENTREPRENEURS

- Cotisation 9,70 €/mois
- Option CE net Remises +4,10 €/mois
- Option CE net EDI - EBICS-T +41,60 €/mois

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

- Option carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron +2,70 €/carte/mois

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €. Au delà les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(3) Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(4) Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire)



> VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

- Relevé de compte

Selon périodicité de fourniture (frais par trimestre)	Au format papier	Au format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bi-mensuelle	8,64 €	4,32 €
Décadaire	11,85 €	5,91 €
Hebdomadaire	15,81 €	7,92 €
Journalière	61,68 €	30,84 €

- Récapitulatif annuel des frais **Gratuit**
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE ET COMMISSION DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte professionnel (hors Associations) **55,00 € / trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte professionnel inactif⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 € / an**
- Frais de tenue de compte Associations **18,00 € / trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte Associations inactif⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier) **30,00 € / an**
- Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** **15,00 € / unité**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable **80,00 € / an**
- Frais administratifs de traitement liés à une fusion/absorption de personnes morales **Sur devis**
- Frais de lettre de relance pour obtention
de documents comptables et / ou réglementaires **15,00 €**
- Commission de mouvement **0,109 % avec un minimum de perception mensuel de 5,00 €**



À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.



(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

2 LE COMPTE COURANT

> AUTRES SERVICES

- | | |
|--|-----------------|
| ■ Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) | Gratuit |
| ■ Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes TVA | 120,00 € |
| ■ Compte Française des Jeux | Gratuit |
| ■ Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) | Gratuit |

AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS

- | | |
|---|---------------------|
| ■ Seuil de perception des intérêts débiteurs à 5 € ⁽¹⁾ | 18,00 € / an |
| ■ Services Eparfix / Eparplus (services d'épargne automatique) | Gratuit |

> DATES DE VALEUR

DÉFINITION : Date de valeur

C'est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte. C'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉFINITION : Jour ouvré

Selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

À SAVOIR

J est défini comme la date de comptabilisation sur le compte du client.

LES CHÈQUES

- | | |
|--|--------------------|
| ■ Remise de chèque compensable en France | J + 1 ouvré |
| Soumise à délai d'encaissement ou d'indisponibilité allant jusqu'à 21 jours calendaires ⁽²⁾ | |
| ■ Paiement par chèque | J |

LES VIREMENTS SEPA

- | | |
|-------------------------------|----------|
| ■ Virement reçu ou émis | J |
|-------------------------------|----------|

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA

- | | |
|----------------------------------|----------|
| ■ Prélèvement reçu ou émis | J |
|----------------------------------|----------|

LES ESPÈCES

- | | |
|--|----------|
| ■ Versement ou retrait d'espèces | J |
|--|----------|

LES PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE

- | | |
|--|----------|
| ■ Paiement par carte bancaire à débit immédiat | J |
| ■ Paiement par carte bancaire à débit différé | J |

(1) Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 5,00 €. Au delà, les intérêts débiteurs sont perçus en totalité.

(2) Voir les conditions générales de la convention de compte.

LES EFFETS DE COMMERCE

■ Remise d'effet à l'encaissement	
- En crédit immédiat plus de 7 jours ouvrés avant sa date d'échéance	Date d'échéance + 4 jours ouvrés
- En crédit après encaissement plus de 7 jours ouvrés avant sa date d'échéance ..	Date d'échéance + 4 jours ouvrés
- Remise d'effet moins de 7 jours ouvrés avant sa date d'échéance (effet brûlant)	Date de remise + 11 jours ouvrés
■ Remise d'effet à l'escompte	Date de remise + 1 jour calendaire⁽¹⁾
■ Paiement d'effet	J - 1 jour ouvré bancaire⁽²⁾

LA MONÉTIQUE

■ Encaissement par carte bancaire	Jour de remise⁽³⁾
---	-------------------------------------

> OPPOSITIONS

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	Gratuit
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux par un tiers	Gratuit
■ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	17,00 € / unité
■ Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	26,00 € / unité

(1) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

(2) Jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, au moment de la réception de la remise sur la plateforme EDI, si la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvré bancaire, ou si l'heure limite telle que définie par la Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvré bancaire suivant (excepté pour les virements de trésorerie).

(3) Jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



DÉFINITION : Incident de fonctionnement du compte

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement d'une autorisation de découvert).

> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **9,50 € / opération**
(plafond 66,50 € / jour)

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision..... **11,50 € / unité**
(maximum 1/jour)⁽¹⁾
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Pour un chèque inférieur ou égal à 50,00 €..... **20,50 € / rejet** ⁽²⁾
 - Pour un chèque supérieur à 50,00 € **40,50 € / rejet** ⁽²⁾(dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations)

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision

Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
Frais de dossier
Frais de rejet de chèque
Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
Déclaration Banque de France
Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
Délivrance d'un certificat de non-paiement
Blocage de provision pour régularisation
Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

DÉFINITION : Rejet de chèque

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

(1) En cas du paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement SEPA pour défaut de provision ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ■ Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision..... | 11,50 € / unité |
| (maximum 1/jour) ⁽¹⁾ | |
| ■ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾ : | |
| - Prélèvement inférieur à 20,00 € | Montant de l'opération |
| - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € | 10,50 € / rejet⁽³⁾ |
| Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations | |

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision

Frais de lettre d'information sur le refus d'exécution de l'opération de paiement

Tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention facturée séparément

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ■ Frais de rejet d'un effet de commerce..... | 24,00 € / effet⁽³⁾ |
|--|--------------------------------------|

> LES INCIDENTS LIÉS AUX VIREMENTS

- | | |
|--|----------------|
| ■ Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision..... | Gratuit |
| ■ Frais de non-exécution de virement pour défaut de provision | Gratuit |
| Ces montants forfaitaires comprennent les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. | |

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- | | |
|--|----------------|
| ■ Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte..... | 10,00 € |
| ■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire | 40,80 € |

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- | | |
|---|--|
| ■ Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé (envoi simple)..... | 13,00 € |
| ■ Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé (envoi simple)..... | 18,00 € |
| ■ Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) | 100,00 € |
| ■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... | 10 % du montant dû au Trésor Public⁽⁴⁾ |

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, télérèglements et prélèvements liés à une échéance de prêt. Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. Voir définition et tarification page 12.

(4) Dans la limite d'un plafond fixé par décret.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



› LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) **5,00 €**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique :
 - Dans votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque **6,30 € / retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO

DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Dans un autre établissement

	Carte souscrite en complément d'une offre groupée de services	Carte souscrite hors offre groupée de services
Frais par retrait effectué dans un mois calendaire	jusqu'à 5 retraits : Gratuit	1,00 € / retrait
	à partir du 6^{ème} retrait : 1,00 € / retrait	

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽¹⁾⁽²⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par retrait	3,90 €	6,90 €
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

- Dépôt en monnaie inférieur à 10,00 € **1,50 € / remise**
- Service dépôt Sécurexpress
(Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle)
 - Abonnement au service Coupe File **TVA** **6,80 € / trimestre**
 - Abonnement au service Toutes Options⁽³⁾ **TVA** **13,70 € / trimestre**
 - Cotisation carte de dépôt Sécurexpress **TVA** **8,30 € / an / carte**
 - Remplacement carte de dépôt Sécurexpress **TVA** **8,30 € / carte**
 - Frais d'opposition sur carte de dépôt Sécurexpress **Gratuit**
- Traitement des écarts de comptage **Nous consulter**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds, solutions d'encaissement **Sur devis**

(1) Frais par retrait : la commission fixe s'ajoute à la commission proportionnelle pour chaque retrait.

(2) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessus selon les cours en vigueur.

(3) Le service Toutes Options comprend le service Coupe File et Sécurexpress Assurance (contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances). Voir Conditions Générales ou Notice d'informations.

> LES CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence.....	Gratuit
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
■ Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières).....	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque en agence.....	15,00 €
■ Frais d'envoi de chéquier :	
- Envoi par courrier simple	Gratuit
- Envoi par recommandé avec A/R	5,90 € + coût d'envoi

CHÈQUES REMIS

■ Remises de chèques (hors prestations particulières) compensable en France :	Gratuit
- Délai d'encaissement ou d'indisponibilité ⁽¹⁾	jusqu'à 21 jours calendaires
■ Télécollection images chèques	Nous consulter
■ Solution de numérisation des chèques via échange de données informatisées.....	Nous consulter

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	43,00 € / an⁽²⁾	62,40 € / an	144,00 € / an	-
Débit différé	-	62,40 € / an	144,00 € / an	252,00 € / an

■ Cartes spécifiques aux associations	
- Visa Business Associatis	43,00 € / an
- Carte de retrait Associatis	24,65 € / an
■ Service e-carte	12,00 € / an
■ Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay ⁽³⁾ , Samsung Pay ⁽³⁾ , Garmin Pay ⁽³⁾ , Swatch Pay ⁽³⁾ , Google Pay ⁽³⁾	Gratuit

PAIEMENTS PAR CARTE

■ En euros dans un pays de la zone Euro.....	Gratuit
■ En devises ou en euros hors zone Euro ⁽⁴⁾ :	
- Commission proportionnelle.....	2,80 %
+ Commission fixe	0,30 € / paiement
- Maximum de perception	6,90 €

(1) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux Conditions Générales de la Convention de compte courant.

(2) Cotisation gratuite en cas de détention de la carte au titre des services bancaires de base (articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et financier).

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

SOLUTION CARTE CORPORATE VISA

■ Solution Carte Corporate (socle de services) TVA	30,00 € / mois
■ Cotisation carte Visa Corporate	+5,00 € / mois / carte
■ Cotisation carte Visa Gold Corporate.....	+12,00 € / mois / carte
■ Options de sur-différé	
- Date d'arrêté +15 jours	+1,00 € / mois / carte
- Date d'arrêté +30 jours	+1,60 € / mois / carte
- Date d'arrêté +45 jours	+2,20 € / mois / carte
- Date d'arrêté +55 jours.....	+2,80 € / mois / carte
■ Option de non-solidarité avec les porteurs TVA	Nous consulter
■ Envoi spécifique de la carte ou du code PIN	
- Hors France Métropolitaine	9,00 € / envoi
- Par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.....	7,60 € / envoi
■ Modification de la date d'arrêté (au-delà de 2/an).....	59,00 € / unité
■ Modification des plafonds retrait/paiement carte (au-delà de 2/an).....	59,00 € / unité
■ Remplacement d'une carte Visa ou Visa Gold Corporate	
- Suite au vol, à la perte ou usage frauduleux de la carte par un tiers	12,40 €
- Pour tout autre motif	12,40 €
■ Impayé du prélèvement sur le compte du porteur (à partir du 2 ^{ème} rejet)	12,50 €
■ Réédition du code PIN	8,90 €
■ Recherche documentaire liée à la Solution Carte Corporate TVA	18,60 €
■ Clotûre du contrat Entreprise Solution Carte Corporate	200,00 €

AUTRES SERVICES CARTE

■ Frais d'envoi de carte :	
- Envoi par courrier simple	Gratuit
- Envoi par recommandé avec A/R	5,90 € + frais postaux
■ Remplacement carte avant l'échéance	18,48 €
■ Remplacement carte de retrait Associatis avant l'échéance	12,50 €
■ Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou paiements par carte ⁽¹⁾	12,48 €
■ Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile ⁽²⁾	Gratuit
■ Réédition du code confidentiel carte en agence.....	8,88 €

(1) Payant quand la modification est réalisée par l'agence.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.

> LES VIREMENTS SEPA ET AUTRES VIREMENTS

VIREMENTS ÉMIS⁽¹⁾

	En agence/ Par téléphone	Via DEI Pro ⁽²⁾ et CEnet Comptes	Via CE net Remises et CE net EDI (partélémission ⁽³⁾)
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA standard	5,10 €	Gratuit	0,22 €
Virement SEPA instantané	5,10 €	Gratuit	
Virement SEPA permanent			
- Frais de mise en place	Gratuit	Gratuit	
- Frais par virement	1,32 €	Gratuit	
- Modification/suppression	Gratuit	Gratuit	
Virement SCT accéléré			0,29 €
Virement SEPA jour			0,29 €
Virement Tiers Urgent			6,30 €
Virement immédiat ⁽⁴⁾ (demande avant 15h, effectué dans l'heure)	17,32 €		
Virement de trésorerie (VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie)	17,32 €		6,30 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	42,00 €		

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement open banking, instantané ou classique selon les cas ; les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de Paiements (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI)

(1) Frais par opération.

(2) Opération effectuée via les services de banque à distance Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes.

(3) Opération effectuée via les échanges de données informatisées.

(4) Sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Epargne.

(5) Solution Bridge en partenariat avec Perspecteev.

4

LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

› LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP) SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

- Paiement d'un prélèvement **Gratuit**
- Paiement d'un Titre interbancaire de Paiement SEPA..... **Gratuit**
- Paiement d'un télérèglement SEPA **Gratuit**
- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE **Gratuit**

	En agence / Par téléphone	Via DEI Pro, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) :		
- Autorisés (liste blanche) ⁽¹⁾	Gratuit	
- Non autorisés (liste noire) ⁽²⁾	Gratuit	
- Limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS / RUM / ou ICS) ⁽³⁾	Gratuit	
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	
Refus de tout prélèvement SEPA ⁽⁴⁾	32,00 €	
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit	
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée ⁽⁵⁾ TVA	23,30 €	
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,00 €	Gratuit
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,00 €	Gratuit

(1) Autorisation des seuls prélèvements SEPA initiés par un ou plusieurs créanciers désignés.

(2) Blocage de tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créanciers désignés.

(3) Pour un ou plusieurs créanciers désignés, autorisation des seuls prélèvements SEPA limités à un montant précisé et/ou payables selon une périodicité précisée.

(4) Blocage de tout prélèvement SEPA existant ou à venir se présentant au débit du compte.

(5) Dans les conditions fixées par la réglementation.

PRÉLÉVEMENTS SEPA / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP) SEPA ÉMIS

■ Demande ICS (Identifiant Créditeur SEPA) ~~TVA~~ **48,00 € / unité**

	En agence/ Partélinephone	Via CE net Remises et CE net EDI (par télétransmission⁽¹⁾)
Émission de prélèvement SEPA CORE		0,32 € /opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)		0,32 € /opération
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique		Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé		8,50 € /opération
Frais d'annulation ou deversement de prélèvement SEPA émis		8,50 € /opération
Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA CORE (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)		8,50 € /opération
Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)		8,50 € /opération
Frais de rejets de prélèvement suite à l'émission de prélèvements SEPA interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle		8,50 € /opération
Service de représentation des prélèvements SEPA SDD CORE impayés pour défaut de provision - Abonnement - Frais de représentation d'un prélèvement impayé		5,20 € /mois 0,68 € /opération

(1) Opération effectuée via les échanges de données informatisées.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES EFFETS DE COMMERCE (LETTRES DE CHANGE / BILLETS A ORDRE)

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

■ Dans le cadre d'une convention de paiement sauf désaccord, d'effets à payer	
- Mise en place	Gratuit
- Commission par effet à payer	Gratuit
■ Hors convention de paiement	
- Commission par effet à payer	4,50 € / effet
- Commission par effet à payer au moyen d'un service de banque à distance	Gratuit

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

■ Effet remis - support papier	
- Frais par remise	14,50 €/remise
- Frais par effet	8,00 €/effet
■ Effet remis - Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique	Gratuit
- Frais par effet	0,45 € / effet

COMMISSIONS DIVERSES SUR EFFETS

■ Effet remis à l'encaissement revenu impayé	14,50 € / effet
■ Acceptation, modification, prorogation.....	15,00 € / effet
■ Réclamation.....	15,00 € / effet
■ Demande d'avis de sort.....	15,00 € / effet
■ Changement de domiciliation	15,00 € / effet
■ Opposition sur effet à payer	24,00 € / effet
■ Rejet d'un effet à payer.....	24,00 € / effet
■ Rejet d'un effet à payer au moyen d'un service de banque à distance	Gratuit
■ Autres opérations (suppressions, etc.)	15,00 € / effet

> AUTRES SERVICES LIÉS AUX MOYENS DE PAIEMENT

■ SEPAmail Diamond (vérification des coordonnées bancaires - IBAN - via SEPAmail.eu) TVA	
- Frais de raccordement à l'API	Selon devis
- Vérification d'un IBAN français - service «high» ⁽¹⁾	0,50 € / demande ⁽³⁾
- Vérification d'un IBAN français - service «low» ⁽²⁾	0,35 € / demande ⁽³⁾
- Vérification d'un IBAN Etablissement étranger adhérent Sepamail.....	0,35 € / demande ⁽³⁾



> OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Carte Visa Electron à contrôle de solde systématique 43,00 €/an⁽⁴⁾

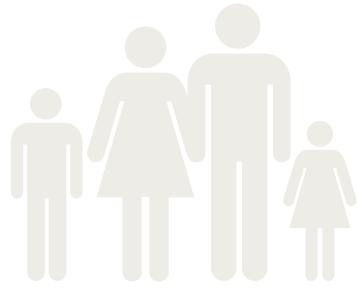
(1) Traitement immédiat et réponse en quelques secondes.

(2) Traitement par batch, entre 22h et 6h du matin, et réponse à J+1 calendaire maximum.

(3) Frais payables mensuellement à terme échu.

(4) Cotisation gratuite en cas de détention de la carte au titre des services bancaires de base (articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et financier).

5 LES ASSURANCES



> ASSURANCES LIÉES AUX MOYENS DE PAIEMENT

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 € / an**

DÉFINITION : L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierges, détenues sur un compte selon Conditions Particulières et Générales du service.

- Assurance Moyens de Paiement Associations⁽¹⁾⁽⁷⁾ **16,30 € / an**
- Securexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 € / an**

> ASSURANCES IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**



À SAVOIR

Vous souhaitez protéger votre entreprise et sécuriser votre activité ? La Caisse d'Epargne vous propose l'assurance Multirisque Professionnelle, un ensemble de garanties d'assurances adaptées qui protège vos biens professionnels (locaux, matériels, marchandises, stocks...) et votre activité en cas de sinistre.



- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

> PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁵⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

> RETRAITE

- Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Epargne Retraite individuel.

(1) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(5) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(6) Contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

5 LES ASSURANCES

> SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro⁽¹⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
Complémentaire santé individuelle.
- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI (Accord National Interprofessionnel)



À SAVOIR

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Associations : Protection et Assistance Juridique à l'unité **60,00 € / an**
- Assurance Moyens de Paiement ancienne formule⁽¹⁾⁽³⁾ **16,30 € / an**
- Protection de l'Activité Professionnelle (PAP) ⁽¹⁾⁽³⁾ **Nous consulter**

(1) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Pro Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES.
(2) Contrat assuré par Apivia Macif-Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> CE NET COMPTES / DIRECT ECUREUIL PRO

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Epargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de banque à distance (hors offre groupée de services) :

- Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs Individuels)	10,80 € / mois⁽¹⁾
- CE net Comptes	10,80 € / mois⁽¹⁾
- Service Digital Box.....	Gratuit⁽¹⁾

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

- Option gestion de portefeuille en bourse	1,20 € / mois⁽¹⁾
--	------------------------------------

■ Service Gestion de factures **TVA**

- Découverte ⁽²⁾	Inclus⁽¹⁾
- Basique ⁽³⁾	21,60 € /mois⁽¹⁾
- Essentiel ⁽³⁾	39,60 € /mois⁽¹⁾
- Pro ⁽³⁾	94,80 € /mois⁽¹⁾
- Pro+ ⁽³⁾	238,80 € /mois⁽¹⁾



BON À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.



(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(2) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(3) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.

6

LA BANQUE À DISTANCE

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
	20 factures incluses ⁽¹⁾	60 factures incluses ⁽¹⁾	100 factures incluses ⁽¹⁾	200 factures incluses ⁽¹⁾	500 factures incluses ⁽¹⁾
FACTURATION CLIENT					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relances et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	✗	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽²⁾	✗	✗	✓	✓	✓
FACTURES FOURNISSEURS					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓	✓
PRE-COMPTABILITÉ					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 12 € TTC sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 24€ TTC pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 6€ TTC par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 6€ TTC par utilisateur supplémentaire.

(2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽¹⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque + les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le Comptable : Accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
SUIVI FINANCIER & TRESORERIE					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	✗	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	✗	✗	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	✗	✗	✓	✓	✓
Elaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	✗	✗	✗	✓	✓
NOTES DE FRAIS					
Application dédiée aux notes de frais	1 utilisateur⁽¹⁾	1 utilisateur⁽¹⁾	2 utilisateurs⁽¹⁾	5 utilisateurs⁽¹⁾	25 utilisateurs⁽¹⁾

(1) Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 12 € TTC sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 24€ TTC pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 6€ TTC par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 6€ TTC par utilisateur supplémentaire.

(2) Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Caisses d'Epargne. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

6

LA BANQUE À DISTANCE

> WEBPROTEXION

- Abonnement au service de banque à distance sur Internet pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT TVA

- Abonnement **11,70 € / mois**
- Abonnement avec module gestion du risque commercial par Ellisphère⁽²⁾ **13,00 € / mois**

À SAVOIR

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. PulCEo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou PulCEo pour les clients équipés de ces services.

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS :
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) **5,10 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par mails :
 - Forfait mensuel (nombre illimité de mails) **5,10 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE TVA

- Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro
 - Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée **Gratuit**

DÉFINITION : Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

- SOL par SMS

- Abonnement **Gratuit**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(2) Module facturé une seule fois, si le client est équipé de PULCEO et PULCEO CONNECT, dans le cadre du contrat où le module complémentaire est souscrit pour la première fois. Si le contrat concerné est résilié, le module complémentaire sera facturé dans le contrat qui subsiste.

■ SOL par lecteur CAP		
- Abonnement.....	Gratuit
- Mise à disposition du 1 ^{er} lecteur CAP TVA	Gratuit
- Lecteur CAP supplémentaire TVA	9,00 €



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications de Banque à Distance Caisse d'Epargne en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre Carte Bancaire à usage Professionnel, vous attribue un code de contrôle à usage unique qui vous est demandé pour la réalisation de vos opérations bancaires sensibles sur la Banque à Distance Caisse d'Epargne ou lors d'un achat sur Internet.

- Carte Secur@cces TVA	8,30 € / an
- Remplacement de carte Secur@cccess avant l'échéance.....	8,30 €
- Réédition du code de la carte Secur@cccess	8,30 €
- Frais d'opposition sur la carte Secur@ccces	13,50 €



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

■ Certificat électronique Certiceo		
- Abonnement 1 ^{er} certificat (pour 3 ans payable d'avance) TVA	250,00 €
- Abonnement supplémentaire (pour 3 ans payable d'avance) TVA	168,00 €
- Assistance à l'installation	Gratuit

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

■ Certificat 3 Skey		
- Abonnement (pour 3 ans payable d'avance) TVA	140,00 €

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées.

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur ou accessible sur internet, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par la Caisse d'Epargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES TVA



À SAVOIR

La Caisse d'Epargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichiers sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.



■ Frais de mise en place du service	Gratuit
■ Abonnement	à partir de 14,50 € / mois⁽¹⁾

> CE NET EDI (ALLER / RETOUR) TVA

■ Abonnement	
- CE net EDI - EBICS-T	à partir de 50,00 € / mois⁽¹⁾
- CE net EDI - EBICS-TS	à partir de 67,00 € / mois⁽¹⁾

> CE NET TIERS

Nous consulter

> PULCEO TVA

■ Frais de mise en place du service	250,00 €
■ Abonnement PulCEo.fr (fonctionnalités de base)	72,80 € / mois
■ Durée d'historique étendue	10,00 € /mois
■ Comptes supplémentaires	10,40 € /mois
■ Banques supplémentaires	10,40 € /mois
■ PULCEO Mobile élargi	10,00 € /mois
■ Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA	
- Abonnement à l'option	12,00 € /mois
- Frais par signature électronique	0,84 € /unité
■ Facture électronique ⁽²⁾	
- Abonnement à l'option	sur devis
- Frais par signature électronique	sur devis
■ Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles	18,00 € /mois
■ Proposition d'équilibrage des soldes des comptes	18,00 € /mois



À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI EBICS-TS.



(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Sous réserve de disponibilité.

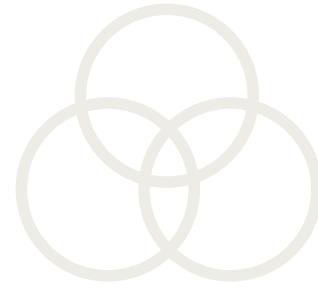
> SWIFTNET ~~TVA~~

- | | |
|---|-----------------------|
| ■ Frais de mise en place du service | Nous consulter |
| ■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct | Nous consulter |
| ■ Abonnement mensuel services FIN | Nous consulter |

> AUTRES PRESTATIONS

- | | |
|--|-----------------------|
| ■ Suivi SWIFT GPI (suivi de l'avancement des opérations internationales SWIFT GPI) | |
| - Abonnement TVA | 5,00 € / mois |
| ■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte | Nous consulter |
| ■ Relevés format CFONB, XML et format MT940 | Nous consulter |
| ■ Accès multiple tout protocole..... | Nous consulter |
| ■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA TVA | Nous consulter |
| ■ Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes TVA | Nous consulter |
| ■ Services complémentaires..... | Nous consulter |

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE ET E-COMMERCE



> LA MONÉTIQUE

	Nous consulter	
■ Commission monétique sur paiement	Gratuit	
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	13,15 € / trimestre	
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire.....	54,80 € / trimestre	
■ Relevé d'édition monétique journalier	Gratuit	
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit	
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC).....	Gratuit	
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires TVA	78,00 € / impayé	
■ Frais sur contrat monétique inactif ⁽¹⁾	52,00 € / an	
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée	16,60 €	

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)



À SAVOIR

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.



■ Frais de dossier TVA	60,00 €
■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 € / mois
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.	
TPE Android : une solution allant au delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne avant, pendant et après la vente.	
■ Frais d'installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 30,00 €
■ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non-restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)	Nous consulter

> TAP TO PAY **TVA** **Nous consulter**

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de la Caisse d'Epargne.

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

Nous consulter



À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.



(1) Un contrat monétique est dit inactif après six mois d'absence de flux.

> HEOH⁽¹⁾

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE.....

Nous consulter

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ TVA

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay.fr.

- Abonnement CE Boost Pay Business..... **À partir de 78,60 € / mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat..... **Nous consulter**
- Durée d'engagement..... **48 mois**

> ONEY PROXI⁽³⁾

► À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant⁽⁴⁾**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais..... **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant⁽⁴⁾**

> E-COMMERCE TVA

- Inscription
 - SP Plus Pro..... **187,00 €**
 - SP Plus Pro Expert..... **300,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **62,40 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium.

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽⁵⁾ (solution d'encaissement en ligne simple, sécurisée et 100% digitale)..... **Nous consulter**
 - SP Plus Pro..... **18,70 €**
 - SP Plus Pro Expert..... **37,40 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **6,24 €**

(1) Heoh est un service de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Epargne.

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services distribuée par la Caisse d'Epargne.

(3) L'offre de paiement en 3x ou 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Epargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank.

(4) Pour connaître les % : nous consulter.

(5) Service de la société Payplug Enterprise, proposé par la Caisse d'Epargne.

8

L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE ET E-COMMERCE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	✓	✓	X	X
VAD (téléphone, email)	6,00 € / mois*	6,00 € / mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email...)	X	5,00 € / mois	5,00 € / mois	✓
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	✓	10,00 € / mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,16 € / tr	0,16 € / tr	0,16 € / tr	0,16 € / tr
Cartes privatives	0,16 € / tr	0,16 € / tr	X	0,16 € / tr
American Express	6,00 € / mois	✓	X	6,00 € / mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	✓	✓	✓	✓
Paiement à la livraison	✓	✓	✓	✓
Paiement différé	✓	✓	✓	✓
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	18,00 € / mois*	18,00 € / mois*	X	X
Paiement par lien	X	6,00 € / mois*	6,00 € / mois*	✓
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisé	✓	✓	✓	✓
Mode WEB services	X	600,00 €*	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	18,00 € / mois*	✓	18,00 € / mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	X	12,00 € / mois*	12,00 € / mois*	X

X Service non disponible

✓ Service offert en standard

tr: transaction

* Service en option.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	12,00 € / mois*	✓	12,00 € / mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	30,00 € / mois*	30,00 € / mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilangues	✓	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	X	✓	X	✓
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois d'activation	12,00 € / mois*	12,00 € / mois*	12,00 € / mois*	X
	X Service non disponible ✓ Service offert en standard * Service en option.			

■ Vente A Distance Sécurisée (VADS)

- Mise en place du service.....**83,20 € / unité**

À SAVOIR

Avec la gamme SP PLUS / PAYPLUG / jepaieenligne EXPRESS, vous bénéficiez de solutions d'encaissement sécurisées de vos prestations par internet, selon vos besoins, pour accepter et gérer vos paiements en ligne, simplement et efficacement.

➤ **SMILE&PAY⁽²⁾**

Nous consulter

DÉFINITION : Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements.

La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000,00 €



➤ **OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION**

- Jepaieenligne
- Abonnement mensuel

18,70 €

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Service de la société Smile & Pay, proposé par la Caisse d'Epargne.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE TVA

Nous consulter

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM TVA

Nous consulter

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

> CE BOOST FID TVA

CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

■ Module Analytique :

- Frais d'inscription	25,00 €
- Abonnement	14,40 € / mois / point de vente

■ Module Fidélité

- Frais d'inscription	180,00 € / point de vente
- Abonnement	58,80 € / mois / point de vente
- Frais de sortie (si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà)	144,00 €

■ Module Fidélité +

- Frais d'inscription	180,00 € / point de vente
- Abonnement	94,80 € / mois / point de vente
- Frais de sortie (si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà)	144,00 €

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remises sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3^e point de vente.

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT TVA

Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...) ⁽¹⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPaidTHAT⁽²⁾ TVA

Nous consulter

Service de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Prestations assurées par EMIS SANTE.

(2) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE «iPaidThat», proposé par la Caisse d'Epargne.

10 LES FINANCEMENTS⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé	1 % du montant du découvert
- Frais de dossier	70,00 € / dossier
Minimum	190,00 € / dossier
Maximum	
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	Taux personnalisé
■ Découvert non autorisé	Taux égal au montant maximum autorisé par la législation en vigueur⁽³⁾
- Taux d'intérêt ⁽²⁾	

COMMISSIONS⁽⁴⁾

■ Commission sur le plus fort découvert	0,20 % maximum/trimestre
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêtés, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.	
■ Commission d'immobilisation	1 % maximum
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.	

■ Commission de dépassement sur autorisation (majoration du taux client)..... **Taux du découvert autorisé + 3 % l'an⁽³⁾**

La commission de dépassement est égale à la somme des nombres débiteurs en valeur qui excèdent le montant de l'autorisation de découvert, multipliée par le taux de commission.

ESCOMPTE

■ Frais de dossier	40,00 €
■ Taux d'intérêt ⁽⁵⁾	Taux personnalisé
■ Nombre minimum de jours d'escompte pour le calcul des intérêts	10 jours ouvrés
■ Montant minimum des intérêts perçus	5,40 € / effet
■ Frais de renouvellement	20,00 €

BILLET FINANCIER

■ Frais de dossier	40,00 €
■ Taux d'intérêt ⁽⁵⁾	Taux personnalisé
■ Frais de renouvellement	20,00 €
■ Frais par billet financier remis	6,00 €

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

■ Frais de dossier	108,00 €
■ Taux d'intérêt ⁽⁶⁾	Taux personnalisé
■ Commission par bordereau	15,50 € / unité

(1) Après étude de votre dossier par la Caisse d'Epargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte.

(3) Dans la limite du taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usures disponibles en agence.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(6) Intérêts sur cession Daily calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant mobilisé des créances.

10

LES FINANCEMENTS

■ Commission par créance cédée	8,30 €
■ Commission par notification en lettre recommandée avec AR	Frais postaux
■ Prorogation de créance	22,80 € / unité
■ Commission pour interventions diverses par facture cédée	22,80 € / unité
■ Frais de renouvellement.....	54,00 €

AFFACTURAGE (Gestion du poste clients)

■ Contrat d'affacturage.....	Nous consulter
■ FlashFactures.....	Nous consulter

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

À SAVOIR

La Caisse d'Epargne vous propose une gamme de financements en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de recharge.

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Frais de dossier.....	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €
■ Publicité légale crédit-bail	23,00 €
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement).....	250,00 €
■ Annulation ou modification d'assurance	50,00 €
■ Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren).....	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicita de certificat).....	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	35,00 €

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire.

■ Modification de la date d'échéance (hors intérêt intercalaire).....	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽¹⁾	
- de chèque ou virement à prélèvement :	Gratuit
- de prélèvement à chèque :	250,00 €
- de prélèvement à virement :	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾⁽²⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾)	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes).....	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location ⁽¹⁾ (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré)	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER ~~TVA~~ **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais de dossier (en % du montant emprunté)	
- Concours Moyen Long Terme	1 %
Minimum de perception.....	365,00 €
- Ecureuil Crédit Express / Crédit Express Association	1 %
Minimum de perception.....	150,00 €
- Crédits complexes (LBO, rachat de parts, ...)	Nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS SUR CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Frais d'annulation de prêt du fait de l'emprunteur (outre le maintien des frais de dossier)	98,00 €
■ Édition de duplicata de tableau d'amortissement	30,00 €
■ Modification simple sur contrat de crédit ⁽¹⁾	
Changement de compte de prélèvement, jour de prélèvement.....	52,00 €
■ Autres modifications sur contrat de crédit ⁽¹⁾	
- Réaménagement	Nous consulter
- Modification de garantie, transfert de prêt.....	250,00 €
■ Édition d'attestation de prêt	24,00 €
■ Décompte de remboursement anticipé.....	41,60 €
■ Ouverture d'un dossier de sinistre assurance emprunteurs	30,00 €
■ Incident de paiement	
- Lettre d'information.....	13,00 €
- Lettre de relance	18,00 €
■ Frais divers	54,00 € + frais réels

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Gratuit pour les actes initiés sur l'espace client.

10

LES FINANCEMENTS

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou cautions.

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**

> ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (CAUTIONS BANCAIRES)

■ Frais d'émission d'un acte simple	68,00 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe	350,00 €
■ Commission annuelle d'actualisation	68,00 €
■ Commission de risque (commission perçue d'avance par trimestre indivisible)	Entre 1 % et 3 % du capital garanti, minimum 104,00 €
■ Commission de risque pour retenue de garantie dans le cadre d'une ligne pré-acceptée	Entre 1 % et 3 % du capital garanti, minimum 52,00 €
■ Frais de dénonciation	125,00 € + frais réels
■ Frais d'annulation	68,00 €
■ Frais de modification ou de réédition d'acte simple	68,00 €
■ Frais de modification ou de réédition d'acte complexe	350,00 €

> FRAIS DE GARANTIES

Les frais indiqués ci-dessous correspondent aux frais de traitement de la Caisse d'Epargne. Le cas échéant, s'y ajoutent les frais réels liés à la prise des garanties (émoluments notariés, droits d'enregistrement, frais d'inscription initiale, modificative, de renouvellement, de radiation, frais de signification, etc.).

■ Frais de délégation d'assurance emprunteurs	100,00 €
■ Caution personnelle	79,00 € / caution
■ Prise de gage	189,00 €
■ Nantissement de fonds de commerce	390,00 € / nantissement
■ Cession de créance Dailly à titre de garantie	108,00 € / cession
■ Warrant agricole et viticole	150,00 €
■ Nantissement de parts sociales et d'actions (signifiées ou non)	459,00 € / nantissement
■ Nantissement de comptes internes (notamment contrat d'assurance-vie, compte titres) ⁽¹⁾	Gratuit
■ Nantissement de comptes externes (notamment contrat d'assurance-vie, compte titres) ⁽²⁾	459,00 € / nantissement
■ Autres garanties	Nous consulter
■ Mainlevée de garantie	84,00 € / garantie
■ Frais de renouvellement de garantie	79,00 € / garantie

(1) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(2) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

11 L'INGÉIERIE SOCIALE



À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Epargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant d'optimiser sa fiscalité sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

ÉPARGNE SALARIALE

(PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, INTÉRÉSSEMENT) **Nous consulter**

Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Epargne sont de vrais leviers de défiscalisation.

Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants.

PLAN D'EPARGNE RETRAITE OBLIGATOIRE (PERo) **Nous consulter**

Le dispositif Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire) permet à vos salariés de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise et du salarié si le règlement le prévoit.

TITRES RESTAURANT «SWILE» (CARTE)⁽³⁾ **Nous consulter**

TITRES CADEAU «SWILE» (CARTE)⁽³⁾ **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Epargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 et 250 salariés (en plus d'eux même), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par la Caisse d'Epargne.

12 EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

> OUVERTURE, CLÔTURE, TENUE ET GESTION DE COMPTE

- | | |
|---|--------------------------------------|
| ■ Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou compte-titres ordinaires (CTO) | Gratuit |
| ■ Tenue et gestion d'un compte d'épargne inactif ⁽¹⁾ | 30,00 € |
| ■ Tenue et gestion de portefeuille (CTO) inactif ⁽¹⁾ | Droits de garde⁽²⁾ |

> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS

Le Compte Excédent Professionnels est une solution adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

> TRANSFERT

- | | |
|---|-----------------------------|
| ■ Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque TVA | |
| - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des titres | 0,10 % / ligne |
| - Avec un minimum de perception | 115,00 € / transfert |
| ■ Transfert vers une autre Caisse d'Epargne | Gratuit |

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire. Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du Code Monétaire et Financier.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

> DROITS DE GARDE SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

À SAVOIR

Les Droits de Garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés en fonction de la composition de votre portefeuille et sa valorisation arrêtées au 31 décembre de l'année précédente.

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)	Forfait
Parts sociales de SLE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Portefeuille composé exclusivement de valeurs Groupe ⁽¹⁾	Gratuit	Gratuit	32,15 € / an
Portefeuille composé exclusivement d'autres valeurs ⁽²⁾	0,29 % 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 € / ligne	
Portefeuille mixte	0,29 %⁽³⁾ 44,38 € minimum 335,00 € maximum	+ 5,16 € / ligne⁽³⁾	
Portefeuille sans valeur inscrite			22,63 € / an

> ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

Valeurs cotées sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)			
Ordre exécuté	Par Internet ⁽⁴⁾	Partéline ⁽⁵⁾	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction Minimum de perception par transaction	0,39 % 7,68 €	1,15 % 14,50 €	1,50 % 17,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Valeurs cotées hors Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)	
Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle (sur le montant de la transaction déduction faite des frais de courtage) Avec un minimum de perception par ordre donné Et un maximum de perception par ordre donné	0,50 % 46,80 € 232,56 €
+ Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

(1) Les valeurs Groupe sont constituées des valeurs émises par le groupe BPCE dont fait partie la Caisse d'Epargne (Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Epargne. Nous consulter pour plus de précisions.

(2) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (1).

(3) Commissions appliquées sur toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (1).

(4) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

(5) Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

12 EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> OPÉRATIONS SUR OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

OPC cotés sur Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
OPC commercialisés par le réseau des Caisses d'Epargne (valeurs Groupe): Commission de souscription, de rachat, frais de gestion	Nous consulter
OPC commercialisés par d'autres établissements : Commission de souscription ⁽¹⁾ Commission de rachat ⁽¹⁾	32,00 € / unité Offert
OPC cotés hors Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle sur le montant de la transaction Avec un minimum de perception par ordre donné Et un maximum de perception par ordre donné	0,50 % 46,80 € 232,56 €

> PARTS SOCIALES DE SOCIÉTÉS LOCALES D'EPARGNE

- Frais de souscription, détention, rachats de parts sociales,
quel que soit le support de détention **Gratuit**

> AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **TVA** **18,60 €**



À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

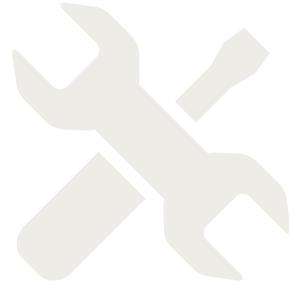
La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.



(1) Ces commissions s'ajoutent aux commissions et frais facturés par l'établissement qui commercialise l'OPC.

13 LES AUTRES SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Les frais de succession sont calculés sur les avoirs du client, valorisés à hauteur de 100% de ses comptes individuels et de 50% de ses comptes joints, à l'exclusion des contrats d'assurance vie⁽¹⁾. Le taux de commission dépend de la typologie et du nombre de produits et services et divers engagements détenus par le client au jour de son décès, pour tenir compte de la complexité de traitement du dossier.

FRAIS DE SUCCESSION		Commission proportionnelle appliquée sur tous les avoirs du client (hors assurance vie ⁽¹⁾)
Produits détenus par le défunt au jour du décès : assurance-vie et non vie, contrat de capitalisation, crédits et concours divers (caution, solde débiteur), compte-titre, PEA, PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.	Aucun ou un seul	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
	Au moins deux	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 780,00 €

> LOCATION DE COFFRES

- Frais de location de coffre-fort (tous modèles) ~~TVA~~ **120,00 € / an**
- Frais d'ouverture forcée de coffre-fort (tous motifs) ~~TVA~~ **Frais réels /ouverture**

> SERVICES DE GESTION PRIVÉE

- Bilan patrimonial **Gratuit**
- Service de gestion de portefeuille sous mandat **Nous consulter**

> RECHERCHE DE DOCUMENT(S) ET AUTRES SERVICES

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an
(dont remise de chèque non créditée et demande de bénéficiaire) ~~TVA~~ **18,50 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an
(dont remise de chèque non créditée et demande de bénéficiaire) ~~TVA~~ **34,00 €**
- Frais de recherche complexe **Nous consulter**
- Frais de demande d'historique **2,00 € / unité**
- Fourniture d'attestation (hors crédit) **19,00 € / unité**

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> COMPTE EN DEVISES

■ Frais de tenue de compte en devises	64,90 € / mois
■ Frais de tenue et de gestion de compte en devises inactif ⁽²⁾ (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)	30,00 € / an
■ Commission de mouvement	0,15 %
■ Commission de change ⁽³⁾	0,05 % du montant
- Minimum de perception	16,40 €
- Maximum de perception	273,50 €

> CHANGE MANUEL

ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

■ Commission de change ⁽⁴⁾	Nous consulter
---	-----------------------

> VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros vers l'EEE (Espace Economique Européen)	En agence / Par téléphone	Via CE net Remises / CE net EDI (par télétransmission ⁽⁵⁾)
Frais par virement émis	5,10 € / unité	0,22 € / unité
En euros vers le reste du monde / En devises (autres que l'euro)		
Frais par virement émis inférieur ou égal à 50 000 €	24,30 € / unité	13,00 € / unité
Frais par virement émis supérieur à 50 000 € et inférieur ou égal à 150 000 €	48,00 € / unité	13,00 € / unité
Frais par virement émis supérieur à 150 000 €	98,00 € / unité	13,00 € / unité

(1) Opérations en devises hors euro ou impliquant un pays hors EEE.

(2) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevé annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

(4) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(5) Opération effectuée via les échanges de données informatisées.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros depuis l'EEE (Espace Économique Européen⁽¹⁾)

■ Frais par virement reçu..... **Gratuit**

En euros depuis le reste du monde / en devises (autres que l'euro)

■ Frais par virement reçu..... **17,30 € / unité**

FRAIS ADDITIONNELS⁽²⁾

■ Commission de change ⁽³⁾	0,05 % du montant
- Minimum de perception	16,40 €
- Maximum de perception	273,00 €
■ Frais du correspondant étranger.....	0,10 % du montant
- Minimum de perception	22,00 €
- Maximum de perception	165,00 €
■ Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération	Frais réels
■ Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet.....	17,50 €
(Coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)	

> CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

■ Par chèque de banque	
- Commission de service par chèque émis	27,00 €
■ Par remise d'une de vos formules de chèque en euros.....	Frais d'émission
	d'un virement non SEPA

FRAIS ADDITIONNELS⁽²⁾

■ Commission de change ⁽³⁾	0,05 % du montant
- Minimum de perception	16,40 €
- Maximum de perception	273,00 €
■ Frais du correspondant étranger.....	0,10 % du montant
- Minimum de perception	22,00 €
- Maximum de perception	165,00 €
■ Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération	Frais réels
■ Frais d'incident sur chèque étranger	35,00 €

(1) Voir détails de l'EEE page 50.

(2) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais facturés en cas d'émission de virement non SEPA, de réception de virement non SEPA et de paiement par chèque à l'étranger. Ils se cumulent entre eux le cas échéant.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Tarifs en € par évènement (sauf indication contraire)

> TRADE FINANCE

REMISES LIBRES IMPORT (remises d'effets pour acceptation par l'importateur)

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,15 %
- Minimum.....	35,00 €
- Maximum.....	150,00 €
■ Commission d'acceptation.....	52,00 €
■ Commission d'aval	52,00 €
■ Commission de modification.....	52,00 €
■ Commission de clôture.....	52,00 €
■ Frais d'impayé	52,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum.....	65,00 €
■ Commission d'acceptation.....	52,00 €
■ Commission d'aval	52,00 €
■ Commission de modification.....	52,00 €
■ Commission de clôture.....	52,00 €
■ Frais d'impayé	52,00 €
■ Frais de cession.....	52,00 €

ENCAISSEMENTS (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum.....	80,00 €
■ Commission d'acceptation.....	62,40 €
■ Commission d'aval	62,40 €
■ Commission de modification.....	62,40 €
■ Commission de clôture.....	62,40 €
■ Frais d'impayé	62,40 €
■ Frais de relance.....	62,40 €

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission d'encaissement (en % de la remise).....	0,20 %
- Minimum.....	65,00 €
- Maximum.....	100,00 €
■ Commission d'acceptation.....	62,40 €
■ Commission d'aval	62,40 €
■ Commission de modification.....	62,40 €
■ Commission de clôture.....	62,40 €
■ Frais d'impayé	62,40 €
■ Frais de relance.....	62,40 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Abonnement outil internet « Portail Trade »	Gratuit
■ Commission d'ouverture, de modification de montant ou durée (en % du montant du crédit)	0,25 % par trimestre indivisible
- Minimum.....	170,00 €
■ Émission d'une cession bancaire	100,00 €
■ Frais de dossier complexe (dont frais de projet).....	150,00 €
■ Commission de modification simple (prorogation, augmentation, etc.).....	110,00 €
■ Commission de modification complexe (prorogation, augmentation, etc.)	200,00 €
■ Commission de levée de document (en % du montant du crédit).....	0,15 % flat
- Minimum.....	110,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé perçue au delà de la période couverte par la commission d'ouverture (en % du montant du crédit)	0,10 % par mois indivisible
- Minimum.....	100,00 €
■ Frais d'irrégularité.....	120,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORTNous consulter

> OPÉRATIONS DE CHANGE

■ Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)	Gratuit
---	----------------

CHANGE AU COMPTANT

■ Frais de mise en place	45,00 € / opération
- Minimum de perception	16,40 €
- Maximum de perception.....	273,50 €
■ Commissions de change par tranche	
≤ 75k€	0,055 %
> 75K€	0,025 %

CHANGE À TERME ET CHANGE À TERME PRÉAVIS +

■ Frais de mise en place et prorogation	30,00 €
≤ 75k€	0,055 % min 15,00 €
> 75K€	0,025 % min 15,00 €

> FRAIS ANNEXES À L'INTERNATIONAL TVA

■ Frais de port	12,00 €
■ Frais de courrier express en Europe.....	36,00 €
■ Frais de courrier express hors Europe	36,00 €
■ Frais swift	48,00 €

> AUTRES OPÉRATIONS

■ Assistance technique et conseil	250,00 €
---	-----------------

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Epargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL / CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMpte

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants :

- les 27 États membres de l'Union Européenne
- les 4 États membres de l'Association Européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse
- les Principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican
- le Royaume-Uni

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélémy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et île de Man font partie de l'espace SEPA.

GFA

Groupement Foncier Agricole.

GFV

Groupement Foncier Viticole.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B

Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

- SDD CORE

Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

articles R 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Epargne conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).

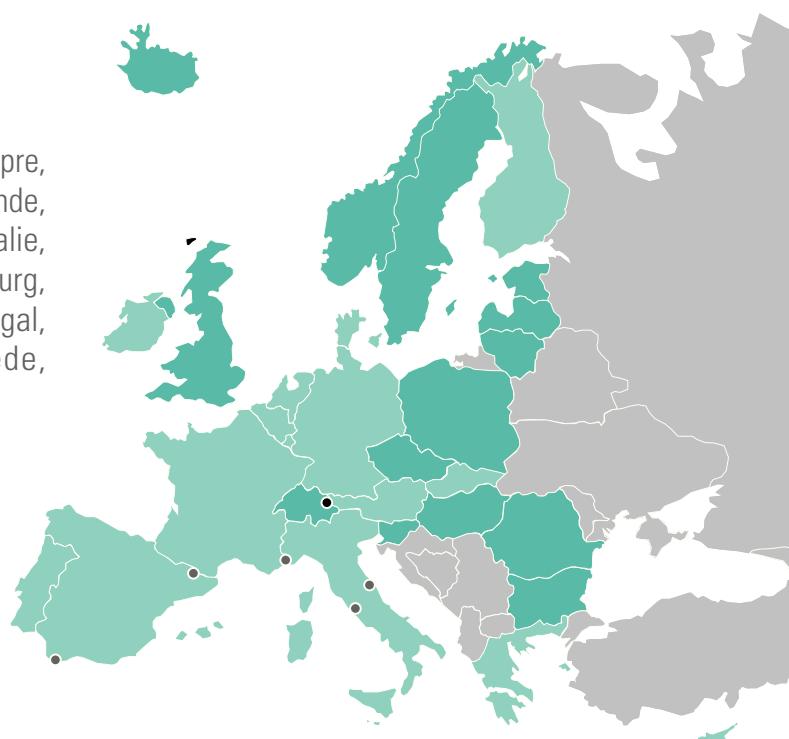
Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

 Pays de la zone euro

 Pays de la zone SEPA



16 LES INFORMATIONS UTILES



La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

→ ASSISTANCE TECHNIQUE :

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

→ PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE :

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Où sur CENET / Direct Ecureuil Pro

- [www.caisse-epargne.fr^{\(1\)}](http://www.caisse-epargne.fr)

Où depuis votre Smartphone, iPhone®  sur [www.m.caisse-epargne.fr^{\(1\)}](http://www.m.caisse-epargne.fr)

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Epargne.

→ SAV (TPE) :

Du lundi au samedi de 8h à 20h

(Assistance téléphonique, sur télécollecte, tickets commerçants, renseignements génériques sur impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

- TPE (hors Android)

► N°Cristal **09 69 39 16 17**

APPEL NON SURTAXÉ

- TPE Premium et CE Boost Pay Business

► N°Cristal **09 69 36 05 86**

APPEL NON SURTAXÉ

→ SP PLUS/JEPAIEENLIGNE :

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Epargne.

POUR LES CONTRATS : **Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.**

→ ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE :

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

16

LES INFORMATIONS UTILES

> NOS PARTENAIRES

→ BPCE PAYMENT SERVICES

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 €. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIREN : 345 155 337. 7 promenade Geneviève Sablon 75013 Paris.

→ BPCE Assurances IARD

Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

→ BPCE IARD

Entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé – 401 380 472 RCS Niort – Code APE 6512 Z – N°TVA Intracommunautaire : FR 15 401 380 472 – Siège social : Chaban 79180 CHAURAY – Adresse : Chauray – BP 8410 – 79024 Niort Cedex 9.

→ BPCE VIE

SA au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances -349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

→ APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet -75015 Paris cedex 15.

→ IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex

9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

→ ONEY BANK

Société Anonyme au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

→ REGICOM

Nom commercial Regicom Webformance - SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300 LEVALLOIS PERRET, France.

→ PAYPLUG ENTERPRISE

Société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

→ PERSPECTEEV

Société par actions simplifiées au capital social de 793 555,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris.

→ HEOH PAYMENTS

Société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 €. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr).

→ SAS IPT TECHNOLOGIE

Société par actions simplifiées au capital social de 2 343,38 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue Alphonse d'Alphasis- Espace Performance 35760 Saint Grégoire, France.

→ SMILE&PAY

Société Anonyme au capital de 921 177,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

→ EMIS SANTÉ

EMIS SANTÉ, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 €, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde 42153 RIORGUES.

→ SWILE

Société par actions simplifiée au capital social de 90 407,50 €, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173 . Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N° TVA intracommunautaire : FR67824012173.

→ COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances – RCS Le Mans n° 442 935 227 – Siège social : 160 rue Henri Champion – 72045 LE MANS CEDEX 2.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées Service Relations Clientèle 10, avenue Maxwell - BP22306 31023 Toulouse Cedex 1	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Midi-Pyrénées) rubrique « Numéros utiles »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous dix jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation. Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels (personne physique agissant pour des besoins professionnels),** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://lemediateur.fbf.fr/ ⁽¹⁾	Le médiateur auprès de la FBF CS 151 75422 Paris Cedex 09

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

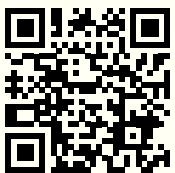
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit.

PAR INTERNET (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ⁽¹⁾

- **Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mEDIATEUR , rubrique «Saisir le médiateur» ⁽¹⁾ ou en scannant le QR Code 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le Médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
http://www.mediation-assurance.org ⁽¹⁾	Le Médiateur de l'assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels

Sous réserve de commercialisation
des produits et services dans votre Caisse d'Epargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

Notes :

BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees/ ⁽¹⁾



(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

La Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 640 000 000 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxwell à Toulouse 31100, Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 383 354 594. Intermédiaire d'assurance, Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07019431, carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2018 000 037 168, Garantie Financière 110 000 euros. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042). Crédit photos : AdobeStock.